



Académie de Nice

A M. le Président du Conseil départemental du Var

Monsieur le Président,

Suite à la diffusion d'informations reçues par différents personnels de l'Éducation nationale travaillant dans les collèges du Var, notre organisation syndicale s'inquiète de leurs conséquences sur les conditions de travail des dits personnels, ainsi d'ailleurs que des conditions d'apprentissage des élèves.

C'est au nom de la sécurité que cette mesure serait imposée. C'est, certes, une préoccupation légitime, car les piratages et actions malveillantes ne sont pas sans conséquences graves.

Nous tenons toutefois à vous manifester notre opposition résolue sur les points suivants :

- Pour l'instant, il n'y a pas eu de concertation avec les enseignants (ou très peu), premiers concernés, et en premier lieu avec leurs représentants syndicaux, mais aussi avec les IA-IPR, garants des pratiques pédagogiques des enseignants.
- Ce sujet aurait mérité un débat en CDEN.
- Par ailleurs, le courrier à destination des chefs d'établissement utilise une menace à peine voilée pour les contraindre à adopter le plan prévu.

Sur le fond, il est nécessaire pour appliquer le projet prévu de doter préalablement les enseignants et les élèves des outils indispensables pour compenser ces mesures :

- Un cloud de très grande capacité, capable de contenir pour chaque enseignant l'ensemble de ses cours annuels pour l'ensemble des niveaux de l'établissement, y compris des fichiers parfois très lourds (supports vidéo/audio en nombre par exemple). Ce cloud doit être protégé et accessible uniquement par l'enseignant concerné pour éviter toute intrusion externe et l'appropriation des cours qui sont des productions personnelles. L'utilisation de supports externes dans des lieux sanctuaires (postes professeurs uniquement) dans l'établissement est indispensable, ne serait-ce que pour les personnels ayant des difficultés personnelles d'accès à Internet.
- Un cloud dédié aux élèves afin de pouvoir travailler chez eux et au CDI puis pouvoir montrer leurs productions informatiques en classe sans utiliser de support externe. Des postes « protégés » doivent pouvoir être disponibles au CDI pour l'utilisation de supports externes pour les élèves ayant des difficultés personnelles d'accès à Internet.
- Un ENT sécurisé, doté de capacités de stockage très importantes, lié aux applications « classiques » utilisées par les enseignants, les élèves, les personnels médico-sociaux, les Psychologues de l'Education Nationale et les personnels de vie scolaire (Pronote, Moodle, Pix, Esidoc...) sur le modèle de l'ENT proposé par la région aux lycées (Atrium), et qui permette un accès rapide et sécurisé aux différents clouds.

- Prévoir des assouplissements pour les élèves disposant d'assistances informatiques liées à des situations de handicap, et qui doivent parfois rendre des travaux effectués en classe sur un ordinateur personnel.
- Prévoir des postes protégés ou des solutions de stockage spéciales dans le cadre du passage des oraux du DNB qui nécessite souvent des présentations informatiques de la part des élèves devant un jury.

Par ailleurs, cela pourrait être l'occasion de développer une vraie politique d'assistance numérique à la communauté éducative des collèges : assistance à la création de sites internet, outils graphiques, investissement dans des logiciels spécialisés (sciences, géographie, maths...) qui représentent un coût significatif pour les établissements les moins bien dotés, renouvellement d'une partie des parcs informatiques les plus obsolètes, attribution de postes de travail pour des personnels parfois laissés à l'écart (exemple des personnels d'assistance sociale, qui ont besoin de postes sécurisés au vu des dossiers traités, d'une imprimante, ce dont ils ne disposent pas toujours ! )

Je vous remercie de bien vouloir accorder un peu d'attention à notre contribution afin que les mesures qui seront finalement adoptées puissent avoir une chance de ne pas être perçues comme des entraves aux missions des personnels mais au contraire, de nouvelles opportunités pour mieux travailler, de façon plus efficace.